

Harcèlement : comment agir en milieu scolaire



Alors que les élèves n'ont pas toujours les clés pour agir face au harcèlement, qu'ils soient victimes ou témoins, la Maison du Droit et de la Famille sensibilise les jeunes par ses actions en milieu scolaire, afin de susciter une prise de conscience sur les agissements de chacun.

C'est le 9 novembre qu'aura lieu la **Journée nationale de lutte contre le harcèlement**. Il est capital de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie. En ce sens, la Ville de Puteaux se mobilise tout au long de l'année en proposant plusieurs actions concrètes.

Stop Harcèlement à destination des élèves de CP

Avec ce support pédagogique et ludique créé sous forme de débat, la salle de classe devient un véritable espace de dialogue. Les élèves sont incités à intervenir, communiquer et donner leur avis. Quatre vidéos courtes, réalisées par le programme « Les petits citoyens » concernant le harcèlement en milieu scolaire, sont diffusées. Les élèves sont invités à décrire ce qu'ils ont vu et à réagir.



#jamaisSeul(e) à destination des élèves dès le CE1

Inspirée de la Roue de la Fortune, cette animation interactive permet aux bénéficiaires de se familiariser de manière ludique aux notions liées au harcèlement en milieu scolaire. Le support est une roue morcelée en 12 couleurs correspondant chacune à une thématique différente. Chacune regroupe de nombreuses questions sur les notions essentielles du harcèlement scolaire : définitions, droit, comportements à avoir, etc. Le but du jeu est de répondre en équipe correctement sur le thème désigné par la roue afin d'obtenir le maximum de points. Cette action permet de rappeler aux élèves



Les élus du CCJ ont été sensibilisés aux dangers du harcèlement en mars dernier

le cadre légal du harcèlement, leurs droits et leurs devoirs, qu'ils soient victimes, témoins ou auteurs, ainsi que les relais mis à leur disposition.



La rivière de la rumeur à destination des élèves de 3^e et de Terminale

Cette activité permet d'aborder la question de la transmission de l'information, la complexité de la communication (surtout quand on est à plusieurs) et de se rendre compte des dérives possibles.

- 5 ou 6 personnes volontaires s'isolent hors de la salle sans aucune consigne. Le reste du groupe demeure dans la salle dans un rôle d'observation.

- Une grille d'observation, à compléter individuellement, est distribuée. Le groupe doit rester silencieux durant la totalité de l'exercice.
- Les intervenants font entrer une première personne (les autres restent à l'extérieur). Ils lui donnent une information à haute voix. Cette information doit ensuite être transmise à la prochaine personne qui entre dans la salle : pas de prise de note, il n'est pas non plus possible de faire répéter. Le message retenu doit être restitué sans aide extérieure. L'exercice se poursuit jusqu'à ce qu'il n'y ait plus personne dehors.
- Enfin, les intervenants redonnent le message transmis initialement.

Un autre exercice est également proposé, permettant aux participants d'exprimer physiquement leur opinion. Dans une salle divisée en trois parties identifiables comme «oui», «non» ou «indécis», l'équipe de la Maison du Droit et de la Famille énonce des affirmations relatives au harcèlement en milieu scolaire.

Les élèves, situés initialement au centre de la pièce, doivent alors se positionner du côté qui correspond à leur point de vue. Chacun est invité à justifier sa prise de position. L'objectif est que les élèves puissent s'exprimer en fonction de leur vécu et de

VICTIME DE HARCÈLEMENT ?

APPELER LE 3018

NUMÉRO D'ALERTE GRATUIT, ANONYME
ET CONFIDENTIEL, 7J/7 DE 9H À 23H



leur avis vis-à-vis du harcèlement. En fonction des arguments avancés, ils ont la possibilité de changer de place, l'idéal étant qu'il n'y ait plus d'indécis face à une affirmation.

Un harcélomètre conçu par les élus du CCJ

L'année scolaire passée, la Maison du Droit et de la Famille a invité les élus du Conseil Communal des Jeunes à participer à une action de sensibilisation au harcèlement. Vidéos, quiz, débats et autres concertations ont permis à tous de dialoguer avec les intervenants : avocat, officier de prévention de la Police nationale, élus, etc.

Le deuxième objectif était d'associer les jeunes à la conception d'un outil pédagogique destiné à prévenir le harcèlement scolaire. Inspiré par le violentomètre lancé par la Mairie de Paris en collaboration avec la Région Île-de-France, les participants ont conçu un outil qui permet de classer les comportements acceptables ou violents. Il s'agit d'une réglette qui gradue différents comportements dits bienveillants à dangereux. Son objectif est d'aider les élèves à se situer et prendre conscience de la gravité des faits dont ils sont victimes, témoins ou auteurs.

C'est en ce mois de novembre que le harcélomètre est distribué aux élèves ayant participé aux actions de sensibilisation sur cette thématique.

Le harcélomètre affiché dans certains parcs et squares de la ville

- Place des Marées
- Jardin de la Folie
- Jardin d'Éden
- Jardin de la Rose des Vents
- Jardin du Sud
- Parc du Conservatoire Jean-Baptiste Lully
- Parc de l'Île de Puteaux
- Carrefour de la rue de la République
- Square du Théâtre



UN COURT MÉTRAGE RÉALISÉ PAR DES ÉLÈVES DU COLLÈGE MARÉCHAL LECLERC

C'est un projet fort qu'ont réalisé les élèves de 4^e du collège Maréchal Leclerc l'année passée. Il s'agit d'un court métrage de 15 minutes intitulé « La gourmette », traité de façon fantastique, et dont le sujet parle du harcèlement scolaire. Ce film a été réalisé dans le cadre de l'atelier de cinéma « Faire peur », mené par une enseignante de Français, M^{me} Plain. Avec les conseils de l'écrivain Éric Pessan, les élèves ont choisi un sujet, puis produit un scénario, avant de lui donner vie avec l'aide des réalisateurs Callisto Mc Nulty et Clément Jandard. Ce court métrage, rendu également possible grâce également au soutien de l'Académie de Versailles du Département des Hauts-de-Seine, a été projeté jeudi 28 septembre dernier au cinéma Le Central de Puteaux devant les élèves et leurs familles. Félicitations !



UN SPECTACLE DE MAGIE INTERACTIF

MARDI 28 NOVEMBRE - 19H - PALAIS DE LA CULTURE

Un spectacle de magie interactif ayant pour objectif de sensibiliser les enfants au harcèlement scolaire est proposé au Palais de la Culture.

Le magicien mentaliste Mehdi Ait Elhocine, alias Mehdillusion, s'emploiera à susciter une émotion chez les jeunes afin de leur faire prendre conscience des conséquences du harcèlement. Il insistera sur les leviers importants de notre construction, en abordant des notions importantes telles que l'estime de soi, l'empathie, la gestion des émotions, etc. Après le spectacle, Mehdi ainsi que les membres de la Maison du Droit et de la Famille seront disponibles pour échanger avec les parents et enfants présents.

Sur inscription par mail à maisondudroit@mairie-puteaux.fr

PLAN INTERMINISTÉRIEL DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

Le 27 septembre dernier était présenté le Plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école, afin de coordonner la réponse des services de l'État face à ce fléau.

- Plusieurs mesures sont prévues lorsqu'un élève harceleur est repéré. Des équipes académiques d'interventions pourront intervenir sur le terrain auprès des personnels dans les établissements scolaires. En cas de harcèlement grave, l'élève sera écarté de l'établissement scolaire. Toutes les situations de harcèlement seront systématiquement recensées au sein des écoles et établissements, et transmises au procureur de la République le cas échéant.
- Dans chaque établissement scolaire, des coordinateurs harcèlement seront désignés, via le programme de lutte contre le harcèlement à l'école (PHARe) qui se généralise cette année. L'ensemble des personnels de l'éducation nationale seront formés d'ici 2027, alors qu'un stage de détection aux risques pour les parents volontaires sera instauré.
- Une action immédiate sur les réseaux sociaux : en cas de harcèlement grave, l'élève harceleur pourra être banni du réseau social qui a servi au délit, pendant 6 mois, et 1 an en cas de récidive. Sur l'ensemble des réseaux sociaux, un bouton de signalement renvoyant vers la plateforme 3018 sera activé.